

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Sainte-Hélène**Document de travail établi par le Secrétariat****Table des matières**

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	5
II. Budget	5
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Développement	6
C. Pêche et agriculture	7
D. Transports et services d'utilité publique	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	8
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 10 décembre 2018 en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml>.



C.	Éducation	11
D.	Environnement	12
V.	Île de l'Ascension	13
A.	Statut constitutionnel et politique	13
B.	Situation économique et sociale	13
C.	Environnement	14
VI.	Tristan da Cunha	15
A.	Statut constitutionnel et politique	15
B.	Situation économique et sociale	15
C.	Environnement	16
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	16
VIII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement du territoire	17
B.	Position de la Puissance administrante	17
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	18
Annexe		
	Carte de Sainte-Hélène	20

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Gouverneur Lisa Honan (depuis avril 2016)

Situation géographique : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés

Population : Sainte-Hélène : 4 539 habitants (estimations de septembre 2018) ; Ascension : 730 habitants (estimations de septembre 2018) ; Tristan da Cunha : 258 habitants (estimations de novembre 2017)

Espérance de vie à la naissance : 76,1 ans [femmes : 79,3 ans ; hommes : 74,7 ans (estimations de 2016)]

Langue : Anglais

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène), Georgetown (Ascension), Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha)

Principaux partis politiques : Aucun

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : juillet 2017 (élections législatives) ; Ascension : novembre 2017 (élection partielle) ; Tristan da Cunha : mars 2016

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus). En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation avec le Conseil de l'île.

Produit intérieur brut par habitant : 7 100 livres (Sainte-Hélène, 2014/15). D'après la Puissance administrante, Ascension n'ayant pas de population permanente, il est impossible de calculer le produit intérieur brut par habitant. On ne dispose pas de données pour Tristan da Cunha.

Économie : Pêche, café, tourisme, vente de pièces de monnaie et de timbres-poste commémoratifs. L'économie de Sainte-Hélène dépend de l'aide financière du Royaume-Uni et repose sur la vente de poisson et de grains de café ainsi que sur le tourisme (visas d'entrée, écotourisme). Ascension reçoit également une aide financière du Royaume-Uni et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la pêche, de la vente de timbres et de pièces de monnaie, de l'artisanat et du tourisme. Tristan da Cunha bénéficie aussi d'une aide financière du Royaume-Uni destinée au développement des infrastructures ; au financement des postes dans l'éducation ; aux soins de santé ; et à la formation des membres de la fonction publique.

Taux de chômage : 1,3 % (estimations d'août 2018), soit une légère baisse par rapport au taux de 1,8 % en 2008 sur Sainte-Hélène, mais une hausse par rapport aux dernières années au cours desquelles le taux de chômage était inférieur 0,5 %. Les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi, à l'exception des enfants et des adultes à charge. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension). Livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, l'île est officiellement annexée par les Pays-Bas, mais la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession en 1659. Elle devient une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », et a conféré le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi britannique de 2002 sur les territoires d'outre-mer prévoit d'accorder la citoyenneté britannique aux citoyens des territoires britanniques d'outre-mer qui remplissent certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres *ex officio* (le Secrétaire général, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres *ex officio* et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres *ex officio* ne votent dans aucun des deux organes. Les élections sont organisées selon les principes du vote à bulletin secret et du suffrage universel et ont lieu au moins tous les quatre ans. L'âge de la majorité électorale est de 17 ans.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi ; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est la section judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisie que dans des circonstances précises. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

4. Le 6 novembre 2018, le Gouvernement de Sainte-Hélène a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Dans ce document, le gouvernement du territoire a communiqué des informations sur les questions suivantes : la relation entre Sainte-Hélène et le Royaume-Uni ; le financement des territoires d'outre-mer ; les atouts et faiblesses du territoire, notamment la richesse écologique, les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, et les ressources naturelles telles que les minéraux et les poissons. Des dépositions écrites ont également été présentées par d'autres entités de Sainte-Hélène, notamment les membres élus du Conseil législatif, l'Association de tourisme, la Chambre de Commerce et la Commission de l'égalité et des droits de l'homme. Le 5 décembre 2018, le conseiller Derek Thomas, membre de l'Assemblée législative de Sainte-Hélène, s'est exprimé oralement devant le Comité.

II. Budget

5. En raison d'une faible matière imposable, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni. L'Union européenne lui apporte également son soutien budgétaire. D'après la Puissance administrante, le

montant total de l'aide fournie par le Royaume-Uni injecté dans le budget et les services de transport maritime, s'est élevé à 27,1 millions de livres pour l'exercice 2018-2019, contre 24,5 millions de livres pour l'exercice précédent (28,7 millions de livres si on y inclut les subventions maritimes), soit une hausse de 10,6 %. L'enveloppe de l'aide pour l'exercice 2018-2019 a été approuvée en avril 2018, à la suite de la visite d'une délégation du Ministère du développement international à Sainte-Hélène, en janvier 2018, et des échanges de vues qui ont suivi. Des débats sur le prochain budget, qui couvrira une période de trois ans, devraient se tenir au cours de l'exercice 2018-2019, dans le cadre de réunions entre des responsables du gouvernement du territoire et du Ministère du développement international.

III. Situation économique

A. Généralités

6. Le principal employeur est le Gouvernement de Sainte-Hélène. Le secteur du commerce de détail et des services est la deuxième source d'emploi dans le territoire. La pêche, l'élevage et la vente de produits d'artisanat sont également des sources de revenus pour la population locale. Selon la Puissance administrante, si le taux de chômage est actuellement très faible, la productivité du travail est préoccupante. Pendant la construction de l'aéroport, ces cinq dernières années, les revenus médians ont augmenté : en 2016-2017, le revenu brut médian était de 8 230 livres, soit une augmentation réelle de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent. Depuis l'achèvement de la construction de l'aéroport, les revenus restent relativement faibles et le coût de la vie demeure élevé, étant donné que la plupart des biens doivent être importés. Le niveau des prix tient donc pour beaucoup à des facteurs externes. En 2017, principalement en raison du vote favorable au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la chute de la valeur de la livre sterling qui a suivi ainsi que de la sécheresse survenue en Afrique du Sud, l'inflation s'est accélérée et, à la fin du mois de septembre 2018, le taux annuel d'inflation était de 4,1 %. D'après la Puissance administrante, le nombre sensiblement plus élevé de touristes prévu à la suite du lancement d'un service aérien commercial contribuera au développement économique de l'île, mais cela prendra du temps. Les deux principales sources d'importation du territoire sont l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. En 2017-2018, la valeur des exportations a atteint un montant total de 328 000 livres, les produits exportés étant essentiellement le poisson (291 000 livres) et le café (34 000 livres).

B. Développement

7. Le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide budgétaire de l'Union européenne par l'intermédiaire du dixième Fonds européen de développement. Le territoire s'est vu accorder un montant indicatif de 21,5 millions d'euros au titre du onzième Fonds européen de développement, qui couvre la période 2014-2020. Selon la Puissance administrante, Sainte-Hélène a signé, le 20 juin 2018, l'accord de financement relatif à la répartition par territoire du onzième Fonds européen de développement. Au total, Sainte-Hélène a reçu 21,5 millions d'euros pour le financement de la mise en œuvre de sa stratégie numérique, notamment l'installation d'un câble sous-marin qui permettra d'avoir une connexion Internet plus rapide et plus fiable sur l'île. L'île d'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha recevront également une partie du financement. Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha sont toujours habilitées à soumettre des demandes de financement au titre de différents programmes, comme Erasmus +. Le programme d'investissement financé par le Ministère du

développement international du Royaume-Uni a pris fin en mars 2018 après une prolongation d'un an sans incidence financière. Il est prévu qu'un nouveau programme d'investissement financé par le même ministère soit annoncé prochainement, toutefois les projets qui seront financés dans le cadre dudit programme doivent être liés à la réforme économique.

8. Le 1^{er} mai 2018, le Conseil exécutif a approuvé le Plan de développement économique durable 2018-2028, qui est centré sur l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de la vie dans le territoire. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction des services internes renferme huit priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

C. Pêche et agriculture

9. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la société Saint Helena Fisheries Corporation. Entre avril 2017 et mars 2018, 305 tonnes de poisson ont été achetées, contre 432 tonnes au cours de la même période l'exercice précédent. Cette diminution est d'une part due à l'appauvrissement des ressources halieutiques et à la pêche irrégulière par la flotte de haute mer, et d'autre part à l'ampleur des prises de bonite à ventre rayé au cours de l'exercice précédente. Par ailleurs, l'île a exporté 757 kilogrammes de café arabica de la variété Green-Tipped Bourbon durant la période 2017-2018.

D. Transports et services d'utilité publique

10. D'après la Puissance administrante, l'aéroport est désormais opérationnel et ouvert aux vols commerciaux. Un service aérien commercial hebdomadaire a débuté le 14 octobre 2017 et un vol reliera chaque mois Sainte-Hélène et Ascension. Sainte-Hélène reçoit également d'autres vols, tels que des vols affrétés par des particuliers et des vols d'évacuation sanitaire. Le navire RMS *Saint Helena*, qui a desservi régulièrement l'île pendant plus de 25 ans, a été mis hors service en février 2018. Un bateau de remplacement destiné au transport de marchandises, le MV *Helena*, a été acheté et il a commencé un service de fret régulier vers l'île, en desservant Ascension quatre fois par an. La construction d'un quai dans Rupert's Bay est presque achevée. Ce quai permet de séparer les activités de transport de marchandises et les activités de transport de passagers, qui vont se poursuivre dans la baie James. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes à revêtement en dur (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

11. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et deux chaînes de télévision par satellite retransmises par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale, qui capte les émissions relayées depuis l'île de Sainte-Hélène et reçoit les émissions des services audiovisuels des forces britanniques et de la télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et les émissions de télévision et de radio lui sont transmises par le service de radiodiffusion des forces britanniques. En novembre 2017, Sainte-Hélène a signé un mémorandum d'accord pour installer un câble à fibres optiques en haute mer en 2020 et assurer ainsi à l'île une connexion haut débit.

12. L'infrastructure électrique de l'île de Sainte-Hélène a été modernisée. L'énergie éolienne y est désormais une source fiable d'énergie. La stratégie énergétique a été publiée en octobre 2016. Le Gouvernement de Sainte-Hélène et la société locale de services publics de distribution, Connect Saint Helena, finalisent actuellement une procédure de passation des marchés dont l'objectif est de faire passer à au moins 85 %

la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'île afin de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de stabiliser les coûts énergétiques.

13. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni a financé l'amélioration de l'infrastructure hydrique, notamment en finançant un nouveau réservoir destiné à augmenter les capacités de stockage et dont la construction a été achevée en 2017. Les eaux usées ne faisant actuellement l'objet d'aucun traitement, des améliorations sont prévues, afin notamment de faciliter la gestion des eaux usées de Half Tree Hollow, la plus grande agglomération.

E. Banques et crédit

14. La Bank of Saint Helena est l'unique entité bancaire. Elle fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur les îles de Sainte-Hélène et d'Ascension. Une carte de débit locale a été lancée en juin 2017 à titre d'essai avant d'être pleinement mise en service en décembre de la même année.

15. Dans le communiqué adopté à la sixième séance du Conseil ministériel conjoint sur les territoires britanniques d'outre-mer, tenue à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni se sont félicités des progrès que ces territoires ont accomplis en collaboration avec les centres financiers aux fins de l'application des dispositions de l'échange de notes concernant le partage par les forces de l'ordre d'informations sur la propriété effective, notamment grâce à la mise en place de nouveaux systèmes sûrs pour la collecte, l'échange et l'utilisation des données, là où il n'en existe pas. Le Comité ministériel conjoint s'est engagé à vérifier l'efficacité des dispositifs six mois avant leur mise en service. Le Conseil ministériel conjoint s'est félicité de la coopération dont les territoires ont fait preuve dans le cadre des efforts menés par la communauté internationale pour promouvoir la transparence fiscale et lutter contre la criminalité financière, ainsi que des échanges constructifs qu'ils ont eus avec le Groupe Code de conduite (fiscalité des entreprises) de l'Union européenne et de leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Il a également réitéré sa volonté d'être à la tête des efforts visant à lutter contre la corruption et s'est engagé à donner la priorité aux travaux menés pour étendre rapidement la portée de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux territoires, en particulier à ceux qui en ont fait la demande, et pour donner une direction claire à ce processus, en se fondant sur la réunion tenue durant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention organisée à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

16. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté la loi sur les sanctions et la lutte contre le blanchiment d'argent, en vertu de laquelle le Secrétaire d'État est tenu de fournir toute l'assistance raisonnable aux gouvernements des territoires d'outre-mer afin de leur permettre d'établir un registre public de la propriété effective des sociétés enregistrées dans leurs juridictions et d'élaborer, au plus tard le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance demandant à tout territoire d'outre-mer qui n'a pas établi un tel registre de le faire.

F. Tourisme

17. La Puissance administrante et le gouvernement de Sainte-Hélène ont souligné l'importance du nouvel aéroport, qui ouvre de nouvelles perspectives économiques à l'île et contribuera à promouvoir le tourisme. Le territoire de l'île ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques, tels que la Longwood House

et le tombeau de Napoléon Bonaparte. Sur les 5 235 passagers arrivés sur l'île de Sainte-Hélène entre octobre 2017 et septembre 2018, 3 338 sont arrivés par avion via le nouveau service aérien régulier qui utilise le nouvel aéroport, 1 074 sont venus à bord du RMS *Saint-Helena* (mis hors service en février 2018) et 662 sont venus en yacht. Parmi ceux qui sont venus par avion, 1 650 étaient des touristes. Lancé en 2017, le service aérien commercial peut transporter chaque semaine jusqu'à 90 passagers en provenance d'Afrique du Sud et, une fois par mois, il reliera Sainte-Hélène à Ascension. Un deuxième vol hebdomadaire est prévu entre décembre 2018 et avril 2019, c'est-à-dire pendant la haute saison en ce qui concerne l'arrivée de visiteurs sur l'île ; un deuxième vol mensuel à destination de l'île de l'Ascension est également prévu au cours de cette période.

IV. Situation sociale

A. Généralités

18. Selon la Puissance administrante, après qu'il a été décidé, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l'île a connu un exode. Le recensement de la population réalisé en 2016 a révélé une certaine amélioration : 4 122 Saint-Héléniens étaient présents le soir du recensement, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d'aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de Saint-Héléniens regagnant l'île pour tirer parti de l'amélioration du marché de l'emploi et des débouchés en termes de développement des entreprises. Selon les chiffres du recensement de février 2016, la population résidente totale est de 4 534 habitants, ce qui, ajouté aux 268 visiteurs, porte le nombre total de personnes présentes à 4 802.

19. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu'au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire (tranche supérieure), présentant peu de signes de réelle pauvreté matérielle. Afin de lutter contre la pauvreté, une norme de revenu minimum introduite en juillet 2013 prévoit le versement de prestations sociales, en fonction des revenus, aux ménages dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. À la fin du mois d'août 2018, 144 familles bénéficiaient de ces prestations ; 737 personnes recevaient la pension de retraite de base de l'île et 35 personnes touchaient des allocations de chômage. Bien que le taux de pauvreté soit faible, la pauvreté relative et les inégalités de revenus deviennent de plus en plus préoccupantes à mesure que l'économie se développe.

20. Le recensement de Sainte-Hélène effectué en 2016 a révélé un rapport de dépendance économique des personnes âgées de 35 %, pour un taux global de dépendance économique de 56 %. Sainte-Hélène présente donc un rapport de dépendance économique des personnes âgées parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Cette situation mettra inévitablement à rude épreuve les services chargés d'assurer une prise en charge appropriée des personnes ayant des besoins complexes et des personnes âgées. La tranche d'âge du personnel travaillant dans le secteur pose elle-même problème : 25 % d'entre eux ont entre 55 et 65 ans et 10 % plus de 65 ans. Si l'on ajoute à cela les besoins croissants en soins des personnes vivant dans les différentes résidences, il est évident que Sainte-Hélène va être confrontée à un risque systémique pour assurer la prestation de services sûrs, l'augmentation des besoins allant de pair avec une réduction du personnel en mesure d'y répondre (en raison de son vieillissement).

21. Il y a un centre hospitalier à Jamestown et quatre dispensaires en zone rurale, ainsi que deux résidences médicalisées qui accueillent des personnes présentant un handicap mental ou physique. Il existe également sur l'île deux foyers pour les enfants et les jeunes ayant besoin de protection ainsi que deux résidences réservées aux personnes âgées ou vulnérables. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction de la santé renferme six priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

22. À sa sixième réunion, le Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer a félicité le Ministère de la santé du Royaume-Uni pour son appui et son attachement à l'action menée en partenariat avec les territoires et l'organisme britannique de santé publique (Public Health England) pour promouvoir le Règlement sanitaire international et mettre en place les capacités nécessaires pour répondre aux problèmes majeurs en matière de santé publique, y compris les épidémies. Le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer se sont également félicités de la contribution du Ministère et de Public Health England à l'action d'urgence menée face à l'ouragan Irma, notamment le déploiement rapide d'experts techniques en santé publique en vue d'assister les gouvernements des territoires. Ils se sont engagés à s'impliquer davantage dans le domaine de la santé publique alors que les territoires touchés poursuivent leurs efforts pour se relever. Les représentants et représentantes du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer sont convenus qu'il importait de renforcer les capacités et les moyens à mettre en œuvre dans les territoires pour lutter contre les maladies non transmissibles, comme l'obésité et les problèmes de santé mentale, et contre les répercussions que ces maladies ont sur les populations, et de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Ils se sont engagés à collaborer sur ces questions importantes dans l'optique de mettre en commun les pratiques optimales et les ressources dont ils disposent pour formuler des stratégies de prévention qu'ils pourraient adapter en fonction des besoins des différentes populations.

23. D'après la Puissance administrante, d'importants progrès ont été réalisés par le Gouvernement de Sainte-Hélène sur la voie de l'établissement d'un département professionnel de services à l'enfance, à même de fournir des services efficaces de protection de l'enfance et d'intervenir de manière préventive auprès des enfants et des familles (voir [A/AC.109/2018/13](#)).

24. La Direction de la protection s'engage à élaborer une stratégie lui permettant de collaborer avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables. Elle s'engage à appliquer et à intégrer les pratiques de l'approche « Signs of Safety », une approche internationale basée sur les points forts en matière de travail direct avec les enfants, les familles et les adultes vulnérables et de leur évaluation. Une formation de base a été dispensée sur deux périodes : en avril-mai 2018 et en octobre 2018 ; un plan de mise en œuvre est également en cours d'élaboration. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction de la protection renferme cinq priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

25. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Royaume-Uni et les responsables des territoires d'outre-mer se sont engagés à assurer l'amélioration de l'éducation ainsi que de la situation politique, économique et sociale des peuples des territoires, à leur garantir un traitement équitable et à les protéger contre les abus. Ils ont également fait part de leur volonté commune de continuer de promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette réunion, ils se sont félicités de l'engagement constructif des territoires dans les préparatifs effectués dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Les dirigeants des territoires d'outre-mer ont également réaffirmé leur volonté d'appliquer les normes les plus élevées possible en matière de protection de l'enfance et de promotion du bien-être

des enfants dans les territoires. À la réunion, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires ont examiné les progrès accomplis s'agissant de la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et d'établissement de plans d'intervention nationaux visant à définir des priorités en matière de politiques publiques. Ils ont également pris note des difficultés particulières auxquelles faisaient face les territoires touchés par les récents ouragans et sont convenus que le bien-être des enfants devrait demeurer une priorité absolue dans les plans de reconstruction, ce qui passe notamment par la reconstruction des écoles. En outre, ils ont salué les progrès faits dans le cadre d'un mémorandum d'accord visant à encourager les territoires à collaborer plus efficacement pour la protection des enfants.

B. Emploi

26. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île, en particulier sur l'île de l'Ascension, sur les Îles Falkland (Malvinas)¹ ou au Royaume-Uni. La construction de l'aéroport, qui a débuté fin 2011, a entraîné une forte hausse de la demande de main-d'œuvre. À l'approche de la fin du projet, les travailleurs ont été absorbés par d'autres secteurs de l'économie où le manque de main d'œuvre disponible représentait un problème. À la fin du mois d'août 2018, 35 personnes bénéficiaient d'allocations de chômage

C. Éducation

27. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles financées par les fonds publics sont en activité à Sainte-Hélène. Les étudiants des territoires d'outre-mer bénéficient dans les universités britanniques des mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques, à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant leur inscription en première année. Par ailleurs, ces étudiants peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

28. Il reste difficile de retenir le personnel qualifié et expérimenté. Des dispositions ont été prises pour améliorer la qualité globale de l'enseignement grâce au développement professionnel.

29. Les résultats scolaires se sont améliorés ces dernières années, bien que les chiffres continuent à varier fortement d'une année sur l'autre. Il convient toutefois de noter que, compte tenu de la petite taille de l'échantillon, il est difficile de tirer des conclusions en observant les résultats d'une année sur l'autre. Les travaux se poursuivent dans l'enseignement secondaire pour tenir compte des qualifications visées par la réforme du certificat général d'études secondaires. Ces qualifications sont surveillées de près par les autorités chargées de l'enseignement pour s'assurer que les étudiants ne sont pas désavantagés et qu'ils sont au courant de tous les changements. En 2018, 37 % des élèves ont obtenu leur certificat général d'études secondaires dans au moins cinq branches avec la note C ou une note supérieure, notamment en anglais et en mathématiques. Bien qu'il soit inférieur aux 45 % obtenus en 2017, ce résultat était proche de l'objectif visé. En 2018, le taux de réussite au baccalauréat était de 82 %, contre 88 % en 2017. Toutefois, cinq étudiants avaient réussi à obtenir une bourse d'études, contre un seul en 2017.

¹ Un différend concernant la souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) oppose l'Argentine et le Royaume-Uni.

30. Dans l'enseignement primaire, des travaux rigoureux se poursuivent afin de répondre aux exigences du nouveau programme scolaire et d'améliorer les niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais. Les méthodes d'évaluation qui ont été mises en place durant l'année scolaire 2015/16, notamment le test des capacités cognitives, le test de progression en anglais et le test de progression en mathématiques, continuent d'être utilisées pour évaluer la progression et le niveau des élèves. En plus de ces tests, le test de progression en sciences est également utilisé en 6^e année pour évaluer la progression et le niveau en sciences à la fin des études primaires. En 2018, les résultats de l'évaluation standardisée de l'examen de fin d'études primaires ont révélé une hausse du niveau des élèves par rapport à 2017. En mathématiques, 41,5 % des élèves ont obtenu les notes fixées pour leur groupe d'âge, contre 30 % en 2017. En anglais, 56,1 % des élèves de 6^e année ont obtenu les notes fixées pour leur groupe d'âge, contre 50 % en 2017. Bien que ces résultats n'aient pas permis d'atteindre les objectifs prévus et révèlent un niveau faible en 6^e année, les performances par groupe d'âge se sont améliorées de 11,5 % en mathématiques et de 6,1 % en anglais. L'intégration étant toujours l'une des principales priorités des établissements scolaires, tous se sont engagés à offrir des chances égales à tous les élèves. Selon la Puissance administrante, le Centre universitaire de Sainte-Hélène créé récemment continue de s'améliorer et propose des programmes d'étude dynamiques, offrant une aide aux étudiants adultes et créant de plus en plus de formations générales et professionnelles.

D. Environnement

31. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène est fortement tributaire des ressources extérieures pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. Le Plan stratégique 2018-2021 de la Direction des ressources naturelles renferme cinq priorités stratégiques, ainsi que des objectifs associés à ces priorités.

32. Si la gestion de certains déchets, comme les déchets dangereux, reste un défi pour l'île, la concrétisation d'un projet de traitement des déchets solides a donné lieu à certaines améliorations (voir [A/AC.109/2018/13](#)).

33. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, les représentants et représentantes du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont souligné que les dommages infligés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires aux phénomènes causés par les changements climatiques et les effets dévastateurs qu'ils pouvaient avoir sur les vies et les moyens de subsistance de ceux qui y habitaient. Les représentants et représentantes se sont engagés à continuer d'œuvrer dans un esprit de coopération mutuelle en prévision des réunions internationales sur les changements climatiques, afin de faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte des vues et priorités des territoires lors des négociations. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer en vue d'élargir l'application des traités sur les changements climatiques aux territoires, notamment en entamant le processus de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto par les territoires qui se sont montrés disposés à le faire. L'accent a été mis sur l'importance des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets menés dans les territoires, ainsi que sur la collaboration entre les territoires aux fins de la mise en commun des pratiques optimales sur la gestion de l'environnement et les questions relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre de réunions annuelles de leurs ministres de l'environnement.

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

34. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres *ex officio* (l'Administratrice, le Directeur des ressources et le Procureur général) qui n'ont pas le droit de vote. L'actuelle Administratrice par intérim, Louise MacMorran, a pris ses fonctions le 24 novembre 2018. Elle représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de l'île et, en tant que membre *ex officio*, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

35. Des élections ont lieu tous les trois ans, les dernières élections législatives ayant eu lieu en août 2016 et la dernière élection partielle le 30 novembre 2017. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

36. Six agents de police de l'île de Sainte-Hélène sont détachés à plein temps à Ascension, notamment un officier expérimenté ayant le grade d'inspecteur et qui relève du Directeur de la police de Sainte-Hélène. Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de quatre magistrats non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène fournit des conseils aux résidents avec le concours de deux avocats non professionnels locaux et d'un avocat-assistant.

37. Le 18 novembre 2018, le Conseil de l'île de l'Ascension a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Le 5 décembre 2018, le conseiller Keturah George, membre du Conseil de l'île de l'Ascension, s'est exprimé oralement devant le Comité.

B. Situation économique et sociale

38. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (ou sont à la charge de personnes en situation d'emploi). On estime à l'heure actuelle que 6 % de la population, soit 51 personnes, sont des personnes adultes à charge ayant suivi leur partenaire en situation d'emploi. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis plus de 50 ans et ont des enfants et des petits-enfants qui habitent sur l'île, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont des services publics. Une société privée assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à part pour une installation de production hydroponique créée par le Gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. En raison de la situation économique et des progrès technologiques, la population a chuté à moins de 900 habitants. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les

droits de douane. Les revenus ainsi générés couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement investir dans les infrastructures de l'île et constituer dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes.

39. La vente de permis de pêche hauturière a été suspendue en 2014 et un nouveau système de licences amélioré a été mis en place fin 2015, associé à une zone d'interdiction de pêche élargie (plus de 50 % de la zone de pêche économique), dans le cadre de l'engagement du Gouvernement britannique relatif à la création d'une plus grande zone marine protégée autour de l'île. Depuis lors, il n'y a eu aucune demande de licence de pêche commerciale pour la zone ouverte à la pêche. Le fruit de la pêche de loisirs d'un petit nombre de bateaux de pêche permet à la population de consommer du poisson frais.

40. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer un traitement sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni. L'île compte deux salles de sport, situées sur les deux bases militaires, trois piscines et d'autres installations sportives, qui sont accessibles aux habitants et favorisent ainsi un mode de vie sain.

41. L'aéroport d'Ascension est ouvert et opérationnel. Le 18 novembre 2017, le premier vol direct affrété au départ de Sainte-Hélène y a atterri. Ce vol est assuré une fois par mois, de façon à maintenir la liaison directe entre les deux îles après la mise hors service du RMS *Saint-Helena*, au début de l'année 2018. Des liaisons sont également assurées par le MV *Helena*, qui se rend quatre fois par mois sur l'île de l'Ascension depuis 2018.

42. L'école de Two Boats dispense un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans, c'est-à-dire jusqu'au certificat général d'études secondaires du premier cycle. Un comité de protection de l'enfance est en place, dont les membres comprennent un travailleur social et des représentants de la police et des secteurs de la santé et de l'enseignement. L'embauche d'un travailleur social à temps plein a considérablement amélioré la situation. Le représentant spécial mandaté par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a estimé que l'île de l'Ascension avait fait de réels progrès dans l'application des recommandations de l'enquête Wass dans le domaine de la protection de l'enfance. Les normes de protection sont en cours d'alignement sur celles du Royaume-Uni en tant que de besoin et la mise en place des politiques et procédures nécessaires à l'application de ces normes a commencé. Selon la Puissance administrante, des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistantes maternelles, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune installation n'existant actuellement sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

43. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique, ainsi que la plus importante population nicheuse de tortues de mer, toutes espèces confondues, des territoires d'outre-mer britanniques. À Ascension, la diversité biologique est fortement menacée par des espèces exotiques invasives, notamment des plantes et des mammifères qui ont été introduits sur l'île par l'homme.

44. Le Ministère de la protection de l'environnement continue d'élaborer des projets et en a mis en œuvre un certain nombre avec succès. Les projets et domaines de recherche principaux sont exposés dans le plan d'action pour la biodiversité

d'Ascension. Six réserves naturelles ont été créées en plus du Parc national de Green Mountain afin de protéger la faune et la flore essentielles de l'île. Un comité pour la protection de la biodiversité et des zones de pêche, qui intègre des membres du Conseil, œuvre avec le Ministère de la protection de l'environnement et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'une loi sur la protection des ressources naturelles de l'île. Le tourisme se développe également petit à petit dans ce secteur et les travaux de définition de la zone maritime protégée ont commencé.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

45. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Sean Burns a de nouveau été nommé à ce poste en décembre 2016. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur (qui en est le Président), huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Des élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha, après consultation avec le Conseil de l'île.

46. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un policier employé à plein temps et deux auxiliaires de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

47. Le 6 novembre 2018, le Chef du Conseil de l'île a présenté une déposition écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni, dans le cadre de l'enquête intitulée « l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer ». Le 5 décembre 2018, Ian Lavarello, Chef du Conseil de l'île, s'est exprimé oralement devant le Comité.

B. Situation économique et sociale

48. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain, ainsi que vers l'Union européenne. Une étape importante a été franchie en août 2014, lorsque l'Union européenne a décidé d'ouvrir son marché à la langouste de Tristan da Cunha.

49. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau Wi-Fi, bien que la connexion soit très lente. Différentes options sont en cours d'évaluation afin d'améliorer la connectivité.

50. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste

nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

51. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance les postes de médecin résident. Dans le but de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes d'expatrié, parmi lesquels deux médecins, deux infirmiers cliniciens, un agent des finances, des enseignants, un travailleur social et un conseiller agricole. Le Ministère subventionne en outre une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'opticien, ainsi que des visites auprès d'autres spécialistes et d'un vétérinaire selon que de besoin. Cela fait plusieurs années que les habitants de l'île n'ont plus accès à des formations en dehors de l'île, mais, depuis 2012, le Ministère finance des formations à la fois en dehors de l'île (sur l'île de Man, à Jersey et en Afrique du Sud) et sur place. Ces formations, consacrées à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics et aux technologies de l'information et des communications, ont été dispensées à l'ensemble de l'administration. Un programme d'équipement pluriannuel d'un coût de 12,8 millions de livres a permis de construire de nouvelles installations sanitaires et des infrastructures portuaires.

52. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche. Ils ne peuvent poursuivre leurs études qu'en quittant le territoire. Le personnel actuel est, de son propre aveu, mal formé. L'école compte actuellement deux enseignants expatriés. Au-delà de l'âge de 16 ans, l'éducation doit être poursuivie à l'extérieur de l'île : actuellement, un étudiant est parti au Cap et trois sont au Royaume-Uni.

C. Environnement

53. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha. Un projet visant à éradiquer les souris de l'île Gough, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, progresse et doit être lancé en 2019. D'après la Puissance administrante et selon une annonce récente, le Gouvernement de Tristan da Cunha prévoit d'établir une zone marine protégée autour de l'archipel d'ici à 2020.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

54. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène est associée à l'Union européenne mais n'en fait pas partie.

55. Depuis janvier 2014, le territoire est partenaire de l'Union européenne au titre de la décision du Conseil 2013/755/UE du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, qui a été approuvée en vue de remplacer l'approche traditionnelle de la coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et promouvant les valeurs et les normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

56. D'après les informations figurant dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentants et représentantes du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne

(connue sous le nom de « Brexit ») pourrait avoir sur les territoires. En outre, le Royaume-Uni a indiqué que l'un des objectifs clairs des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui obtienne l'assentiment de l'ensemble des territoires du Royaume-Uni, et que tout serait mis en œuvre pour veiller à ce que la sécurité et la viabilité économique des territoires d'outre-mer soient préservées et, éventuellement, renforcées à l'issue du Brexit.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

57. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

58. Dans le communiqué adopté à la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint, en 2017, le Gouvernement britannique et les dirigeants et dirigeantes des territoires ont déclaré que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

59. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Ils ont ajouté que le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait. Ils ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Selon la Puissance administrante, à la septième réunion du Conseil ministériel conjoint, tenue à Londres les 4 et 5 décembre 2018, le Gouvernement du Royaume-Uni et les dirigeants et dirigeantes des territoires d'outre-mer ont réaffirmé les positions reflétées dans le communiqué issu de la sixième réunion, et le Royaume-Uni a affirmé qu'il continuerait d'aborder les questions d'ordre constitutionnel plus régulièrement avec chacun des gouvernements et des représentants et représentantes des territoires d'outre-mer pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les aspirations les plus chères de ces territoires et du Royaume-Uni.

60. Le 15 octobre 2018, à la septième séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la 73ème session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique. Il a déclaré que le Conseil ministériel conjoint, principale instance de dialogue politique annuel de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, est chargé de suivre et de promouvoir les priorités collectives dans un esprit de partenariat.

61. Il a poursuivi en déclarant que, dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentants et représentantes du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont confirmé leur attachement à un partenariat politique moderne, fondé sur le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, et leur appui constant aux accords constitutionnels des territoires, en vertu desquels les pouvoirs sont transférés dans toute la mesure du possible, sans préjudice de la souveraineté britannique. Il a également déclaré que son Gouvernement s'est engagé à aider les territoires d'outre-mer en cas de revendications de souveraineté contestée et à appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes pour tout territoire ayant une population permanente qui le souhaite.

62. Il a déclaré que la responsabilité fondamentale du Gouvernement et son objectif en vertu du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, sont d'assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires sont censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement du Royaume-Uni en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits de la personne et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères, et reçoivent l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni dans ces domaines.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

63. Le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/117](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2018 ([A/73/23](#)) et les recommandations qui en avaient été faites par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a :

a) réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) réaffirmé également qu'en fin de compte, c'était au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) souligné l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance ;

e) prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article

73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

f) prié la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène ;

g) souligné que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) souligné également qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et la Puissance administrante ;

i) demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité de Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

j) réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

k) pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

l) prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte de Sainte-Hélène

